

CONDITIONS GÉNÉRALES D’AFFILIATION

1. Modalités d’affiliation

La SA EDENRED BELGIUM (Division Ticket Restaurant®), ci-après dénommée EDENRED, est libre d’accepter ou de refuser toute demande d’affiliation et n’est, en aucun cas, tenue de justifier sa décision.

Toute demande devra, à peine d’irrecevabilité, être accompagnée de la preuve de paiement de votre droit d’affiliation de 125€ (TVAC), par virement sur le compte BNP PARIBAS FORTIS BE14 0010 4295 2383 GEBABEBB, de la somme reprise au recto de la présente. L’encaissement et la bonne fin de ce paiement vaudront acceptation de cette demande et, en ce cas, la somme ainsi payée restera définitivement acquise à EDENRED. En cas de refus, le paiement sera restitué dans les quinze jours ouvrables de sa réception.

2. Objet de l’affiliation

L’affiliation donne droit à l’AFFILIE agréé, dans les limites et aux conditions visées ci-après,

- de faire état de son appartenance au réseau Ticket Restaurant®,
- d’obtenir d’EDENRED les remboursements des Ticket Restaurant® émis par celle-ci et reçus en paiement par l’AFFILIE.

3. Usage des Ticket Restaurant®

Les Ticket Restaurant® ne peuvent être acceptés par l’AFFILIE qu’en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg et qu’en paiement de repas ou de denrées alimentaires, à l’exclusion de tout autre bien, valeur ou service. Ils ne peuvent en aucun cas être négociés contre de l’argent.

L’AFFILIE est tenu d’apposer, dès réception, le cachet de son établissement au verso de chaque Ticket Restaurant®.

Il sera seul responsable de tout usage des Ticket Restaurant® qui serait contraire aux dispositions des alinéas précédents.

4. Période de validité des Ticket Restaurant®

L’AFFILIE s’engage à n’accepter les Ticket Restaurant® que durant la période de validité telle que reprise au recto de ceux-ci.

5. Remboursement des Ticket Restaurant®

Les Ticket Restaurant® seront remboursables exclusivement contre présentation et remise de ceux-ci au siège EDENRED jusqu’au 3^e mois suivant la date de validité indiquée au recto du titre. Passé ces trois mois, les Ticket Restaurant® ne seront plus remboursés. Ils devront être présentés et remis, détachés les uns des autres, rangés dans le même sens, non agrafés, ni pliés, ni coupés, chaque Ticket Restaurant® devant porter au verso le cachet de l’établissement de l’AFFILIE.

Chaque remise sera accompagnée d’un bordereau-type dûment rempli, daté et signé. Les AFFILIES peuvent, mais à leurs frais, risques et périls, adresser les Ticket Restaurant® par lettre recommandée avec accusé de réception au service Remboursement - Triumph Building II Avenue Fraiteur 15-23 - 1050 Bruxelles. EDENRED ne pourra en aucun cas et pour quelque motif que ce soit être tenue pour responsable de vol, perte ou détérioration qui pourrait survenir en raison ou à l’occasion du mode d’acheminement choisi par l’AFFILIE et dont celui-ci assume seul les conséquences. Seule la remise effective des Ticket Restaurant® au siège d’EDENRED oblige celle-ci au remboursement de ceux-ci. Les Ticket Restaurant® remis par l’AFFILIE feront l’objet d’un comptage électronique et seront remboursés dans les huit jours ouvrables, moyennant une retenue de 1,35%. Tout Ticket Restaurant® irrégulier, altéré, contrefait, falsifié, illisible ou endommagé, ne donnera en aucun cas le droit à son remboursement. En cas de divergence, quant au nombre et/ou à la valeur des Ticket Restaurant® émis, entre les mentions figurant au bordereau établi par l’AFFILIE d’une part et le comptage et/ou la valorisation effectuée par EDENRED d’autre part, les résultats obtenus par EDENRED prévaudront et feront seuls foi, l’AFFILIE renonçant sans réserve aucune, à contester ceux-ci. Les remboursements seront effectués par virement bancaire. EDENRED est autorisée à modifier, à tout moment, les modalités de remboursement moyennant préavis de 30 jours notifié à son choix par lettre simple ou par lettre recommandée, l’AFFILIE étant autorisé, s’il n’est pas d’accord avec les modifications proposées, à résilier son affiliation par lettre recommandée à la poste adressée à EDENRED au plus tard à l’échéance de ce préavis. A défaut, les modifications proposées par EDENRED seront considérées comme étant expressément acceptées par l’AFFILIE et dès lors obligatoires.

6. Panonceau Ticket Restaurant®

EDENRED remettra à l’AFFILIE, lors de son agrégation, 1 autocollant Ticket Restaurant® faisant état de son appartenance au système du Ticket Restaurant®.

L’AFFILIE s’engage à l’apposer en évidence sur sa vitrine ou sur la porte d’entrée de son établissement et s’interdit d’en faire tout autre usage, notamment de le céder ou de le donner à des tiers.

Il s’engage également à placer dans son établissement toute autre publicité Ticket Restaurant® qui lui serait demandée par EDENRED. L’AFFILIE autorise EDENRED à faire état de son affiliation dans toutes les publications ou publicités.

7. Le non-respect par l’AFFILIE de l’un des engagements souscrits ci-avant autorise EDENRED à invoquer la résolution de plein droit et sans mise en demeure de la présente convention.

De plus, chaque partie pourra mettre fin, à tout moment, moyennant un préavis de 30 jours notifié, en ce qui concerne l’AFFILIE, par lettre recommandée et, en ce qui concerne EDENRED, à son choix, par lettre simple ou par lettre recommandée.

En fin de contrat, l’AFFILIE sera tenu :

- d’enlever immédiatement de son établissement toute publicité Ticket Restaurant® et à la restituer à EDENRED,
- de remettre aux fins de remboursement, dans les quinze jours au plus tard de l’échéance, à EDENRED tous les Ticket Restaurant® détenus, étant entendu que tout Ticket Restaurant® remis après ce délai ne donnera plus lieu au remboursement.

8. La présente convention est soumise au droit belge. Tout litige relatif à la présente convention et à son exécution, notamment au sujet du remboursement des Ticket Restaurant®, relève de la compétence exclusive des tribunaux de l’arrondissement judiciaire de Bruxelles, le Juge de Paix compétent étant celui du 1^{er} Canton.